



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

## JANVIER 2016

NUMERO SPECIAL N° 01

ISSN 0996 - 7494

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

**<http://www.manche.gouv.fr>**

**Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs**

<b>DIVERS.....</b>	<b>2</b>
<i>CENTRE HOSPITALIER D'AVRANCHES GRANVILLE, SAINT HILAIRE DU HARCOUËT, MORTAIN.....</i>	<i>2</i>
<i>Avenant n° 1 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la décision portant délégation de signature - Version n° 3 – Octobre 2015.....</i>	<i>2</i>
<i>DDFIP - DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES.....</i>	<i>3</i>
<i>Liste au 1<sup>er</sup> janvier 2016 des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.....</i>	<i>3</i>
<i>Décision du 1<sup>er</sup> janvier 2016 de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale.....</i>	<i>3</i>
<i>Délégation de signature du 1<sup>er</sup> janvier 2016 en matière de contentieux et de gracieux fiscal - M. MALHOMME.....</i>	<i>4</i>

---

**DIVERS**


---

**Centre Hospitalier d'Avranches Granville, Saint Hilaire du Harcouët, Mortain**
***Avenant n° 1 du 1<sup>er</sup> janvier 2016 à la décision portant délégation de signature - Version n° 3 – Octobre 2015***

Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 18 décembre 2015 nommant Madame Alizée HATIER directrice adjointe aux Centres Hospitaliers Avranches Granville, Saint Hilaire du Harcouët et Mortain à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016,  
Vu l'organigramme en date du 1<sup>er</sup> janvier 2016,

Décide :

A – Modifications

➤ Est ajouté à la section I : Dispositions Générales (première partie) – page 3 :

- Article 3 – est ajouté en 4<sup>ème</sup> position, le nom de Madame Alizée HATIER

➤ Est ajouté à la section VI - Pôle Direction Générale – page 11 :

- Article 1 – est ajouté le nom de Madame Alizée HATIER

➤ Est modifié la section VII – Directions communes – page 13 :

- Article 1 – CENTRE HOSPITALIER DE SAINT HILAIRE DU HARCOUËT – page 13

L'article 1.3 est modifié ainsi :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent GLEVAREC pour signer en qualité de directeur délégué sur le Centre Hospitalier de Saint-Hilaire-Du-Harcouët :

- Les marchés de travaux d'un montant inférieur à 50 000 €, fournitures et services à l'exception des emprunts
- Les conventions, à l'exception de celles mentionnées à la section I, article 1 de la décision portant délégation de signature
- Les notes de service à portée générale et toutes notes internes

- Article 2 – CENTRE HOSPITALIER DE MORTAIN - page 16 et suivantes

L'article 2 est modifié ainsi :

2.1 – Délégation de signature est donnée à Madame Alizée HATIER, directrice adjointe, directrice déléguée sur le Centre Hospitalier de Mortain, dans l'exercice de ses fonctions d'ordonnateur délégué sur le Centre Hospitalier de Mortain.

Elle est autorisée à ce titre à signer toutes les pièces relatives à la fonction d'ordonnateur.

2.2 – Délégation de signature est donnée à Madame Alizée HATIER pour signer toutes correspondances en qualité de directeur délégué du Centre Hospitalier de Mortain.

En cas d'absence simultanée de Monsieur Jean-Pierre HEURTEL, directeur des Centres Hospitaliers Avranches-Granville, Saint Hilaire du Harcouët et Mortain, et de Madame Alizée HATIER, la délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent GLEVAREC, Directeur Adjoint responsable du Pôle Finances – Système d'Information – Contractualisation, Directeur délégué du Centre Hospitalier de Saint Hilaire du Harcouët.

2.3 – Délégation de signature est donnée à Madame Alizée HATIER pour signer :

- Les marchés de travaux d'un montant inférieur à 50 000 € HT, fournitures et services à l'exception des emprunts
- Les conventions à l'exception de celles mentionnées à la section I, article 1 de la décision portant délégation de signature
- Les notes de service à portée générale et toutes notes internes

En cas d'absence de Madame Alizée HATIER, dans le cadre de la direction commune Avranches-Granville, Saint Hilaire du Harcouët, Mortain, délégation de signature est donnée à Madame Elisabeth LE FLOCH, directrice adjointe, responsable du Pôle Economique et Logistique, dans les domaines sus nommés.

2.4 – Délégation de signature est donnée à Madame Alizée HATIER pour signer en qualité de directeur délégué du Centre Hospitalier de Mortain, toutes décisions relatives à la gestion de ressources Humaines. Madame Alizée HATIER a également délégation de signer des décisions portant sanctions disciplinaire du 1<sup>er</sup> degré.

En cas d'absence de Madame Alizée HATIER, dans le cadre de la direction commune Avranches-Granville, Saint Hilaire du Harcouët, Mortain, délégation de signature est donnée à Madame Emilie PRIVAT, directrice adjointe, responsable du Pôle Ressources Humaines, dans les domaines sus nommés.

2.5 – Délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme BOUDET, Adjoint des cadres hospitaliers pour signer les documents relatifs à l'état civil et tous les documents relatifs à la gestion des patients. En l'absence de Monsieur Jérôme BOUDET, la délégation de signature est donnée à Madame Isabelle PRUNIER, Adjoint Administratif, pour signer tout acte d'état civil.

2.6 - Délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme BOUDET, Adjoint des cadres hospitaliers, pendant l'absence simultanée de Monsieur Jean Pierre HEURTEL, de Madame Alizée HATIER, Madame Emilie PRIVAT, Madame Elizabeth LE FLOCH et de Monsieur Vincent GLEVAREC. Cette délégation de signature est donnée à Monsieur Jérôme BOUDET pour l'ensemble des pièces relatives à la fonction d'ordonnateur et pour les pièces relatives à la gestion des ressources humaines, à l'exception des décisions relatives à la carrière des agents titulaires et stagiaires de l'établissement.

2.7 - Délégation de signature est donnée Monsieur Pierre DAUVIN, Agent de maîtrise principal, à l'effet de signer les bons de commande et de livraison des fournitures imputées sur le compte budgétaire du service technique ainsi que les fiches d'intervention technique des prestataires extérieurs.

2.8 - Délégation de signature est donnée à Madame Céline LEVILLAIN, Technicien hospitalier, pour signer les bons de commande et de livraison des produits imputés sur le compte budgétaire du service restauration.

2.9 - Délégation de signature est donnée à Monsieur Yannick STEPHAN et Mme Elodie JOSSOMME, Adjoints Administratifs, pour signer les commandes ayant trait à des dépenses d'exploitation, à savoir les produits gérés en stocks et les commandes urgentes (fournitures et locations de petit matériel médical, entretien et réparations de petits matériels, etc.).

2.10 – Dans le cadre des gardes administratives, délégation de signature est donnée à :

- Madame Marie-Rolande BAGOT, Cadre de santé,
- Madame Claire FOUILLEUL, Infirmière en Soins Généraux et Spécialisés,
- Madame Françoise JUHEL, Cadre supérieur de santé,
- Madame Méлина ORVAIN, Cadre de santé,
- Madame Emmanuelle POUILLAIN, Cadre de santé,
- Madame Nelly STEPHAN, Technicien Supérieur Hospitalier,

Pour prendre au nom du Directeur toute décision urgente en ses lieu et place et signer toutes correspondances, actes et décisions nécessaires pour assurer la continuité de l'établissement, et qui ne peuvent pas attendre le retour du directeur délégué.

#### B – Dispositions générales

Article 1 – Cet avenant à la décision portant délégation de signature – version n° 3 octobre 2015 - sera communiqué au sein des Centres Hospitaliers d'Avranches– Granville, Saint Hilaire du Harcouët, et Mortain. Il fera l'objet d'un affichage dans les établissements par intranet, et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Manche.

Article 2 – Cet avenant sera transmis aux trésoriers des Centre Hospitaliers d'Avranches – Granville, de Saint-Hilaire-Du-Harcouët et de Mortain en tant qu'il concerne les actes liés à la fonction d'ordonnateur du budget.

Article 3 - Le présent avenant prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Article 4 – Les délégations consenties au titre de cet avenant peuvent, à tout moment, être retirées par l'autorité délégante.

Signé : Le Directeur : Jean-Pierre HEURTEL ; Le directeur adjoint : Vincent GLEVAREC ; La directrice Adjointe : Alizée HATIER

## **Ddfip - Direction Départementale des Finances Publiques**

### ***Liste au 1<sup>er</sup> janvier 2016 des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts***

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Responsables de service</b>
BENOIST Michel CAUDIN Jocelyn	<b>Service des Impôts des Particuliers :</b> Cherbourg Saint-Lô
GENEVIEVE Morand BESSIERE Jeanine	<b>Services des Impôts des Entreprises :</b> Cherbourg Saint-Lô
BOTTE Philippe ANCKAERT Catherine SORRE Stéphane MOMBERNARD Claude POINCHEVAL Jean-Louis LECACHEUX Catherine	<b>Service des Impôts des Particuliers-Service des Impôts des Entreprises :</b> Avranches Carentan Coutances Granville Mortain Valognes
LEMARINEL Daniel COLIN Kristell BARYLSKI Clément LE ROCH Jean-Pierre BLOHORN Éric ACCOSSATO Sandrine ROUSSEL Stéphanie LE SERRE Ludovic MIAUX Denis VERPILLAT Stéphanie FAUVIN David CHARLES Louis MOHIN Robert LOUVEAU François-Xavier ORLANDI Sophie LO MONACO Pierre FICHET Jean-Claude MOTUS Véronique	<b>Trésoreries mixtes :</b> Barneville-Portbail Beaumont-Hague Bricquebec Equeurdreville-Hainneville La-Haye-du-Puits/Lessay Les Pieux Marigny Montebourg Périers/Saint-Sauveur-Lendelin Pontorson Quettehou Saint-Hilaire/Isigny Saint-James Saint-Pierre-Église Sainte-Mère-Église Torigny-les-Villes Tourlaville Villedieu/Percy
LEPETIT Béatrice ZANNA Albane TOURGIS Gilbert ROQUIER Henri-Jacques BLANCHARD Thierry	<b>Services de publicité foncière :</b> Avranches Cherbourg Coutances Saint-Lô Valognes
LECCIA Bertrand PIRAUBE Nathalie	<b>1ère brigade de vérification Saint-Lô 2ème brigade de vérification Avranches</b>
PIRAUBE Nathalie WOLFELSPERGER Gilles WOLFELSPERGER Gilles	<b>Pôles Contrôle Expertise :</b> Avranches Cherbourg Saint-Lô
BERNARD Jean-François	<b>Pôle de Recouvrement Spécialisé</b>
LE ROY Gilbert VIEL Philippe QUILLIOT Christophe VIEL Philippe	<b>Centres des Impôts Foncier :</b> Avranches Cherbourg Coutances Saint-Lô

### ***Décision du 1<sup>er</sup> janvier 2016 de délégations spéciales de signature pour le pôle gestion fiscale***

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de la direction départementale des finances publiques de la Manche ;

Vu le décret du 2 janvier 2014 portant nomination de M. Michel ROULET, administrateur général des finances publiques en qualité de directeur départemental des finances publiques de la Manche ;

Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 6 janvier 2014 fixant au 20 janvier 2014 la date d'installation de M. Michel ROULET dans les fonctions de directeur départemental des finances publiques de la Manche ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division Fiscalité des particuliers et des missions foncières :

- M. Jacques MALHOMME, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division «Fiscalité des particuliers et des missions foncières» - Service Suivi et appui aux SIP (assiette IR-TH-Recouvrement amiable)
- Mme Sylvie LEMOINE, inspecteur des finances publiques - Service Missions foncières (FI-SPF-CDIF)
- M. Michel LEMAGNAN, inspecteur des finances publiques

2. Pour la Division Fiscalité des professionnels et du recouvrement forcé :

Sont exclues de cette délégation les admissions en non valeur d'amendes d'un montant supérieur à 5 000€ (annexe I)

- Mme Christèle MADELAINE, inspecteur principal des finances publiques, responsable de la division «Fiscalité des professionnels et du recouvrement forcé»

Service Suivi et appui aux SIE

- M. David BOBAN, inspecteur des finances publiques
- Mme Brigitte MOTTIN, inspecteur des finances publiques

Cellule dédiée au recouvrement des impôts et des amendes, suivant conditions précisées dans l'annexe I

- Mme Fabienne RIBIER, inspecteur des finances publiques
- M. Yves MARDEL, inspecteur des finances publiques

Service Huissiers des finances publiques

- M. William MACIAG, inspecteur des finances publiques
- M. Philippe MAILLOT, inspecteur des finances publiques
- M. Damien CLEMENCON, inspecteur des finances publiques

3. Pour la Division Contrôle fiscal et service juridique :

- M. Yann GUISNEL, inspecteur divisionnaire des finances publiques, responsable de la division «Contrôle fiscal et service juridique»

Service Contentieux fiscalité des particuliers et des professionnels - Dossiers conciliateur et contentieux IR

- M. Matthieu LE BLOND, inspecteur des finances publiques
- M. Nicolas MARTIN, inspecteur des finances publiques
- Mme Florence MAUBANC, inspecteur des finances publiques
- M. Olivier DJIBRE, inspecteur des finances publiques

Cellule d'appui à la gestion fiscale (contentieux, enregistrement, suivi ordonnancement, statistiques)

- M. Franck ROSSELL, contrôleur principal des finances publiques

Service Contrôle fiscal (CSP/CFE/Redevance/Recherche)

- Mme Carole GARCIA, inspecteur des finances publiques
- Mme Sabine MERCIER, inspecteur des finances publiques
- Mme Christelle HOUEE, contrôleur principal des finances publiques
- M. Pascal LECOILLARD, contrôleur principal des finances publiques

Art. 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs.

Signé : L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques : Michel ROULET



***Délégation de signature du 1<sup>er</sup> janvier 2016 en matière de contentieux et de gracieux fiscal - M. MALHOMME***

L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Manche ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Art. 1 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jacques MALHOMME, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 110 000 € ;

2° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de contribution économique territoriale, dans la limite de 100 000 € et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée, dans la limite de 150 000 € ;

3° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 90 000 € ;

4° les décisions prises sur les contestations relatives au recouvrement prévues aux articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 1 500 € ;

5° les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0G du code général des impôts ;

6° les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

7° les requêtes, mémoires, conclusions ou observations adressés aux juridictions administratives ou judiciaires dans la limite de 80 000 € ;

8° les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables, dans la limite de 25 000 € pour les impôts des particuliers et dans la limite de 50 000 € pour les impôts des professionnels.

Art. 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de la Manche.

Signé : L'administrateur général des finances publiques, directeur départemental des finances publiques de la Manche : Michel ROULET

